

# **SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 28.03.2024**

## **FCP de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION**

**Sous délégué de gestion comptable en titre : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS**

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Sommaire

Vie du FCP sur l'exercice sous revue	3
Rapport d'activité	16
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	24
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	29
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	30
Comptes annuels	34
Bilan	35
Actif	35
Passif	36
Hors-bilan	37
Compte de résultat	38
Règles & méthodes comptables	39
Évolution actif net	43
Compléments d'information	44
Inventaire	59
Annexe(s)	63
Caractéristiques du FCP	64
Information SFDR	73

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	PCD	Modificati on	ETOILE VALEURS MOYENNES	SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES
04/12/2023	PCD	Modificati on	ETOILE VALEURS MOYENNES	SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES
04/12/2023	PCD	Modificati on	12/10/2023	04/12/2023
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	ETOILE VALEURS MOYENNES	SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	ETOILE VALEURS MOYENNES	SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	Le FCP ETOILE VALEURS MOYENNES a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants,principalement par la sélection d'actions (gestion dite « stock picking ») parmi les valeurs composant cet indice.	Le FCP SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants,principalement par la sélection d'actions (gestion dite « stock picking ») parmi les valeurs composant cet indice.
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	Le FCP ETOILE VALEURS MOYENNES a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants,principalement par la sélection d'actions (gestion dite « stock picking ») parmi les valeurs composant cet indice.	Le FCP SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants,principalement par la sélection d'actions (gestion dite « stock picking ») parmi les valeurs composant cet indice.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	<p>Description des stratégies utilisées : La stratégie du FCP s'appuie sur un processus d'investissement élaboré par l'équipe de gestion petites et moyennes valeurs de SOCIETE GENERALE GESTION. Le processus repose sur une gestion active basée sur la sélection rigoureuse d'actions (gestion dite « stock picking »), notamment celles composant l'indice CAC Mid&amp;Small. Le gérant du FCP investit dans des sociétés qui offrent de bonnes perspectives sur le moyen terme. Le processus d'investissement se caractérise par quatre grandes étapes : Première étape : la liquidité L'univers de valeurs est au préalable filtré par la liquidité. La liquidité est prise en compte au préalable à chaque investissement pour assurer la construction du portefeuille actions et permettre une certaine flexibilité. Deuxième étape : l'approche fondamentale L'approche fondamentale conduit à apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices. Troisième étape : la valorisation boursière Le potentiel de valorisation à moyen terme est un élément privilégié par le gérant lors de la sélection des valeurs. Ce processus de sélection intègre le plus souvent des rencontres avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Quatrième étape : la construction du portefeuille La sélection des actions repose sur le choix du gérant. Les pondérations sont définies de façon absolu et non pas directement par rapport à un</p>	<p>Description des stratégies utilisées : La stratégie du FCP s'appuie sur un processus d'investissement élaboré par l'équipe de gestion petites et moyennes valeurs de SOCIETE GENERALE GESTION. Le processus repose sur une gestion active basée sur la sélection rigoureuse d'actions (gestion dite « stock picking »), notamment celles composant l'indice CAC Mid&amp;Small. Le gérant du FCP investit dans des sociétés qui offrent de bonnes perspectives sur le moyen terme. Le processus d'investissement se caractérise par quatre grandes étapes : Première étape : la liquidité L'univers de valeurs est au préalable filtré par la liquidité. La liquidité est prise en compte au préalable à chaque investissement pour assurer la construction du portefeuille actions et permettre une certaine flexibilité. Deuxième étape : l'approche fondamentale L'approche fondamentale conduit à apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices. Troisième étape : la valorisation boursière Le potentiel de valorisation à moyen terme est un élément privilégié par le gérant lors de la sélection des valeurs. Ce processus de sélection intègre le plus souvent des rencontres avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Quatrième étape : la construction du portefeuille La sélection des actions repose sur le choix du gérant. Les pondérations sont définies de façon absolu et non pas directement par rapport à un</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>indice de référence. A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant du FCP contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM par rapport à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique globale du portefeuille du FCP est la suivante : Le portefeuille est géré en référence à l'indice CAC Mid&amp;Small. Le fonds est exposé à hauteur de 60% au moins de son actif net sur le marché des actions françaises. En vue de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille du FCP Etoile Valeurs Moyennes est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA. Cet investissement, à hauteur minimum de 75%, permet ainsi aux porteurs de parts du FCP de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Cette proportion varie entre 75% et 100% de l'actif de l'OPCVM. Dans un souci de diversification, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de l'actif de l'OPCVM en produits monétaires. L'allocation globale est donc la suivante : - entre 75% et 100% d'exposition de l'actif de l'OPCVM sur le marché des actions. Le choix est opéré notamment au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro.- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif sur les titres de créance et instruments du marché monétaire.- entre 0% et 10% d'exposition en parts ou actions d'OPC classés action, monétaire, diversifié ou obligataire.</p>	<p>indice de référence. A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant du FCP contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM par rapport à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique globale du portefeuille du FCP est la suivante : Le portefeuille est géré en référence à l'indice CAC Mid&amp;Small. Le fonds est exposé à hauteur de 60% au moins de son actif net sur le marché des actions françaises. En vue de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille du FCP SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA. Cet investissement, à hauteur minimum de 75%, permet ainsi aux porteurs de parts du FCP de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Cette proportion varie entre 75% et 100% de l'actif de l'OPCVM. Dans un souci de diversification, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de l'actif de l'OPCVM en produits monétaires. L'allocation globale est donc la suivante : - entre 75% et 100% d'exposition de l'actif de l'OPCVM sur le marché des actions. Le choix est opéré notamment au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro.- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif sur les titres de créance et instruments du marché monétaire.- entre 0% et 10% d'exposition en parts ou actions d'OPC classés action, monétaire, diversifié ou obligataire.</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	<p>Description des stratégies utilisées : La stratégie du FCP s'appuie sur un processus d'investissement élaboré par l'équipe de gestion petites et moyennes valeurs de SOCIETE GENERALE GESTION. Le processus repose sur une gestion active basée sur la sélection rigoureuse d'actions (gestion dite « stock picking »), notamment celles composant l'indice CAC Mid&amp;Small. Le gérant du FCP investit dans des sociétés qui offrent de bonnes perspectives sur le moyen terme. Le processus d'investissement se caractérise par quatre grandes étapes : Première étape : la liquidité L'univers de valeurs est au préalable filtré par la liquidité. La liquidité est prise en compte au préalable à chaque investissement pour assurer la construction du portefeuille actions et permettre une certaine flexibilité. Deuxième étape : l'approche fondamentale L'approche fondamentale conduit à apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices. Troisième étape : la valorisation boursière Le potentiel de valorisation à moyen terme est un élément privilégié par le gérant lors de la sélection des valeurs. Ce processus de sélection intègre le plus souvent des rencontres avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Quatrième étape : la construction du portefeuille La sélection des actions repose sur le choix du gérant. Les pondérations sont définies de façon absolu et non pas directement par rapport à un</p>	<p>Description des stratégies utilisées : La stratégie du FCP s'appuie sur un processus d'investissement élaboré par l'équipe de gestion petites et moyennes valeurs de SOCIETE GENERALE GESTION. Le processus repose sur une gestion active basée sur la sélection rigoureuse d'actions (gestion dite « stock picking »), notamment celles composant l'indice CAC Mid&amp;Small. Le gérant du FCP investit dans des sociétés qui offrent de bonnes perspectives sur le moyen terme. Le processus d'investissement se caractérise par quatre grandes étapes : Première étape : la liquidité L'univers de valeurs est au préalable filtré par la liquidité. La liquidité est prise en compte au préalable à chaque investissement pour assurer la construction du portefeuille actions et permettre une certaine flexibilité. Deuxième étape : l'approche fondamentale L'approche fondamentale conduit à apprécier chaque valeur dans une optique à moyen terme au regard de la stratégie de la société, du secteur concerné, du potentiel de croissance, du bilan de la société et de sa capacité à dégager des bénéfices. Troisième étape : la valorisation boursière Le potentiel de valorisation à moyen terme est un élément privilégié par le gérant lors de la sélection des valeurs. Ce processus de sélection intègre le plus souvent des rencontres avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Quatrième étape : la construction du portefeuille La sélection des actions repose sur le choix du gérant. Les pondérations sont définies de façon absolu et non pas directement par rapport à un</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>indice de référence. A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant du FCP contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM par rapport à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique globale du portefeuille du FCP est la suivante : Le portefeuille est géré en référence à l'indice CAC Mid&amp;Small. Le fonds est exposé à hauteur de 60% au moins de son actif net sur le marché des actions françaises. En vue de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille du FCP Etoile Valeurs Moyennes est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA. Cet investissement, à hauteur minimum de 75%, permet ainsi aux porteurs de parts du FCP de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Cette proportion varie entre 75% et 100% de l'actif de l'OPCVM. Dans un souci de diversification, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de l'actif de l'OPCVM en produits monétaires. L'allocation globale est donc la suivante : - entre 75% et 100% d'exposition de l'actif de l'OPCVM sur le marché des actions. Le choix est opéré notamment au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro.- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif sur les titres de créance et instruments du marché monétaire.- entre 0% et 10% d'exposition en parts ou actions d'OPC classés action, monétaire, diversifié ou obligataire.</p>	<p>indice de référence. A l'issue de cette démarche purement bottom up, le gérant du FCP contrôle la répartition sectorielle du portefeuille de l'OPCVM par rapport à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique globale du portefeuille du FCP est la suivante : Le portefeuille est géré en référence à l'indice CAC Mid&amp;Small. Le fonds est exposé à hauteur de 60% au moins de son actif net sur le marché des actions françaises. En vue de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille du FCP SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA. Cet investissement, à hauteur minimum de 75%, permet ainsi aux porteurs de parts du FCP de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Cette proportion varie entre 75% et 100% de l'actif de l'OPCVM. Dans un souci de diversification, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de l'actif de l'OPCVM en produits monétaires. L'allocation globale est donc la suivante : - entre 75% et 100% d'exposition de l'actif de l'OPCVM sur le marché des actions. Le choix est opéré notamment au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro.- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif sur les titres de créance et instruments du marché monétaire.- entre 0% et 10% d'exposition en parts ou actions d'OPC classés action, monétaire, diversifié ou obligataire.</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	<p>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Les caractéristiques spécifiques de l'OPCVM liées à sa classification : Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché des actions: la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP. Pour répondre aux normes des Plans d'Epargne en Actions (PEA), l'OPCVM est en permanence investi à plus de 75% dans des actions de l'Espace Economique Européen. Risques actions : Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risques sur les petites et moyennes capitalisations: Les marchés des petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent parfois présenter une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risque de perte</p>	<p>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Les caractéristiques spécifiques de l'OPCVM liées à sa classification : Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché des actions: la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP. Pour répondre aux normes des Plans d'Epargne en Actions (PEA), l'OPCVM est en permanence investi à plus de 75% dans des actions de l'Espace Economique Européen. Risques actions : Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risques sur les petites et moyennes capitalisations: Les marchés des petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent parfois présenter une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risque de perte</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>en capital : Etant donné la nature des actifs (actions) détenus par Etoile Valeurs Moyennes, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué.</p> <p>Risque de taux: C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux est présent mais très limité. Les investissements sont uniquement effectués dans le cadre d'une gestion de type monétaire.</p> <p>Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Risque de contrepartie: l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, expose l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque de change : Néant. Le FCP investit exclusivement dans des instruments financiers libellés en euros. En conséquence, le résident de la zone euro ne supporte pas de risque de change en investissant dans ce FCP.</p>	<p>en capital : Etant donné la nature des actifs (actions) détenus par SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué. Risque de taux: C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux est présent mais très limité. Les investissements sont uniquement effectués dans le cadre d'une gestion de type monétaire. Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Risque de contrepartie: l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, expose l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque de change : Néant. Le FCP investit exclusivement dans des instruments financiers libellés en euros. En conséquence, le résident de la zone euro ne supporte pas de risque de change en investissant dans ce FCP.</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	<p>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Les caractéristiques spécifiques de l'OPCVM liées à sa classification : Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché des actions: la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP. Pour répondre aux normes des Plans d'Epargne en Actions (PEA), l'OPCVM est en permanence investi à plus de 75% dans des actions de l'Espace Economique Européen. Risques actions : Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risques sur les petites et moyennes capitalisations: Les marchés des petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent parfois présenter une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risque de perte</p>	<p>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Les caractéristiques spécifiques de l'OPCVM liées à sa classification : Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché des actions: la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP. Pour répondre aux normes des Plans d'Epargne en Actions (PEA), l'OPCVM est en permanence investi à plus de 75% dans des actions de l'Espace Economique Européen. Risques actions : Lorsque le marché actions baisse, la valeur liquidative du FCP baisse. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risques sur les petites et moyennes capitalisations: Les marchés des petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent parfois présenter une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations. Risque de perte</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>en capital : Etant donné la nature des actifs (actions) détenus par Etoile Valeurs Moyennes, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué.</p> <p>Risque de taux: C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux est présent mais très limité. Les investissements sont uniquement effectués dans le cadre d'une gestion de type monétaire.</p> <p>Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Risque de contrepartie: l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, expose l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque de change : Néant. Le FCP investit exclusivement dans des instruments financiers libellés en euros. En conséquence, le résident de la zone euro ne supporte pas de risque de change en investissant dans ce FCP.</p>	<p>en capital : Etant donné la nature des actifs (actions) détenus par SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué. Risque de taux: C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux est présent mais très limité. Les investissements sont uniquement effectués dans le cadre d'une gestion de type monétaire. Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Risque de contrepartie: l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, expose l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque de change : Néant. Le FCP investit exclusivement dans des instruments financiers libellés en euros. En conséquence, le résident de la zone euro ne supporte pas de risque de change en investissant dans ce FCP.</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus :La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.Pour le FCP ETOILE VALEURS MOYENNES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont</p>	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus :La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.Pour le FCP SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (<a href="http://www.societegeneralegestion.fr">http://www.societegeneralegestion.fr</a>). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>	<p>irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (<a href="http://www.societegeneralegestion.fr">http://www.societegeneralegestion.fr</a>). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
04/12/2023	NOTE DETAILLE E	Modificati on	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus :La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.Pour le FCP ETOILE VALEURS MOYENNES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont</p>	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus :La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.Pour le FCP SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont</p>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (<a href="http://www.societegeneralegestion.fr">http://www.societegeneralegestion.fr</a>). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>	<p>irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (<a href="http://www.societegeneralegestion.fr">http://www.societegeneralegestion.fr</a>). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>
04/12/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	Date de mise à jour du prospectus : 12 octobre 2023	Date de mise à jour du prospectus : 4 décembre 2023
04/12/2023	REGLEMENT	Modification	NOM OPC : ETOILE VALEURS MOYENNES	NOM OPC : SG ACTIONS France VALEURS MOYENNES
04/12/2023	REGLEMENT	Modification	Date de la mise à jour du règlement : 12 octobre 2023	Date de la mise à jour du règlement : 4 décembre 2023

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Rapport d'activité

### Avril 2023

Les marchés d'actions se sont repris sur le mois de d'avril pour clôturer sur une performance positive. Par rapport au mois précédent, la situation sur le secteur bancaire s'est globalement apaisée même si des incertitudes demeurent sur certaines banques régionales américaines. Sur le front des résultats, les premières publications sont rassurantes mais les entreprises demeurent prudentes sur 2023. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience. Un point sera particulièrement scruté au cours des prochaines semaines : la politique de taux menée par les différentes banques centrales et leur communication autour de ces décisions. Il leur faut toujours lutter contre l'inflation qui persiste sans trop peser sur la conjoncture. L'exercice est difficile avec un fort impact sur le moral des investisseurs.

Les choix sectoriels ont eu un impact légèrement négatif sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact négatif sur la période en raison notamment de la position en Nexans (-14,9%) qui a souffert du placement de titres d'un de ses actionnaires historiques puis de la publication de résultats jugés décevants malgré la confirmation de ses objectifs financiers pour 2023. La position en Alstom (-9,3%) a pâti de l'annonce du départ de son directeur financier et ce malgré l'obtention de nouveaux contrats. Les chiffres d'activité de Soitec (-9,4%) ont eux aussi pesé sur la performance du titre. Du côté positif, les positions sur Scor (+11,8%) et Ubisoft (+8,3%) affichent des rebonds significatifs après plusieurs mois difficiles.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit notre position sur Scor, Faurecia, Rothschild et sur Sopra-Steria. Du côté des achats, les positions sur Neoen et SES-Imagotag ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent les secteurs de la chimie, de la technologie et de l'énergie.

### Mai 2023

Après un bon mois d'avril la morosité est revenue sur les marchés d'actions sur le mois écoulé. Le nouvel élément perturbateur a été la crainte d'un événement de crédit pour la première économie mondiale en cas de non-accord sur le relèvement du plafond de la dette américaine. Par ailleurs l'actualité a pourtant été plutôt favorable : les doutes sur le secteur des banques régionales américaines diminuent et les publications de résultats du premier trimestre 2023 se sont révélées de bonne facture. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience notamment pour la composante des services. Enfin un dernier point continue de focaliser l'attention des investisseurs : les politiques des banques centrales qui doivent lutter contre l'inflation sans trop peser sur la conjoncture.

Les choix sectoriels ont eu un impact légèrement positif sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact proche de la neutralité : du côté positif, la position en Alstom (+13,2%) dont les résultats ont été bien accueillis avec une progression significative du chiffre d'affaires et du carnet de commandes, a largement contribué à la performance. Dans un marché en baisse la ligne en Rothschild (+1,6%) a également eu un impact positif. A l'inverse la position en Unibail-Rodamco (-11,8%) a continué de souffrir à l'instar du secteur immobilier. Le titre Worldline (-7,7%) a fait l'objet de prises de profits malgré une publication bien accueillie fin avril. Les positions sur Derichebourg (-12,5%) et sur Seb (-13,1%) ont eu des parcours décevants.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Ubisoft, sur Publicis et sur Sopra-Steria. Du côté des achats, les positions sur Carbios, Mersen et Groupe Okwind ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

### Juin 2023

Les marchés financiers alternent le chaud et le froid depuis quelques mois. Mai avait été morose, juin a été beaucoup plus favorable, clôturant un premier semestre en territoire largement positif. La situation et les points d'attention ont pourtant peu évolué sur la période. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience notamment pour la composante des services. Du côté des banques centrales, les discours n'ont que peu évolué et n'ont donc pas surpris les investisseurs : de part et d'autre de l'Atlantique, quelques mouvements de resserrement de taux restent d'actualité au cours des prochains mois. Enfin sur l'aspect micro-économique, les communications des entreprises sont plutôt constructives avec une dynamique d'activité qui reste bien orientée notamment dans les services.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Les choix sectoriels ont eu un impact proche de la neutralité. Le choix de valeurs a aussi eu un impact très positif sur le mois : du côté positif, la position en Soitec (+18.3%) a largement profité de la publication de ses résultats en début de mois et de sa « journée investisseurs » organisée dans la foulée confirmant la bonne dynamique du secteur des semi-conducteurs. Le titre Unibail-Rodamco (+12,5%) a aussi eu un impact positif tout comme la ligne en Carbios (+19,5%) qui a confirmé la construction en France de sa première usine de bio-recyclage de plastique PET. A l'inverse le titre Worldline (-7.8%) a continué de souffrir sur la période écoulée.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur GTT, Ipsen et FDJ. Du côté des achats, les positions sur Elis, SII, Kalray et EuroAPI ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Juillet 2023

Les marchés financiers ont continué leur marche en avant sur le mois de juillet. L'optimisme des investisseurs outre-Atlantique s'est propagé à l'ensemble des marchés et ce malgré des Banques Centrales qui ont continué leurs politiques de hausses de taux (+25 points de base pour la BCE et la FED). Du côté de l'inflation, les craintes restent mesurées avec des chiffres qui montrent globalement une décélération même si certains la jugent lente. Enfin l'aspect micro-économique est revenu sur le devant de la scène avec le début des publications d'entreprises. Même s'il est encore tôt pour tirer des conclusions définitives, les premiers résultats ont été conformes aux attentes, levant quelques incertitudes sur l'impact du ralentissement en cours.

Les choix sectoriels ont eu un impact proche de la neutralité. Le choix de valeurs a eu un impact favorable sur le mois : du côté positif, la position en Soitec (+15,5%) a une nouvelle fois porté la performance du fonds profitant de la bonne dynamique du secteur des semi-conducteurs. La ligne en GTT (+18,9%) a profité de bons résultats. Le titre Worldline (+7,6%), avec des résultats qui ont confirmé la bonne tenue de la dynamique commerciale, s'est inscrit en hausse. La ligne en Unibail-Rodamco (+7,1%) a été favorisée par l'annonce de la cession d'un actif en Californie. Du côté des déceptions, la ligne en Carbios (-24.3%) a souffert suite à l'augmentation de capital. Les résultats publiés par Nexity (-16.7%) ont déçu et pesé sur la performance.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Aperam, sur Soitec, sur OVH et sur Ipsen. Du côté des achats, les positions sur Aubay et SII ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Août 2023

Le mois d'août a été plus chahuté sur les marchés que ne l'avait été le mois de juillet. Parmi les sources d'inquiétudes qui ont pesé il y a bien évidemment les craintes sur le rythme de la croissance chinoise qui se sont confirmées ces dernières semaines. Et comme en parallèle les indicateurs de conjoncture sont également mal orientés en Europe, la confiance des investisseurs a été affectée. Du côté de l'inflation, la tendance reste orientée à la baisse mais le rythme de cette détente est indéniablement plus faible qu'espéré, ce qui fait craindre d'autres interventions au cours des prochains mois. Au final, la situation évolue peu mais les sources d'incertitudes demeurent, ce qui empêche le retour franc et massif de la confiance sur les marchés pour le moment.

Les choix sectoriels ont eu un impact proche de la neutralité. Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur le mois : du côté positif, la position en Euroapi (+18,3%) dont les résultats ont été jugés satisfaisants par les investisseurs a porté la performance. La ligne en Robertet (+2,8%), après quelques semaines difficiles, a eu un impact positif. La bonne publication de l'activité d'Esker en juillet, montrant une croissance des prises de commandes de 18%, a largement soutenu la performance du titre (+5,2%). Du côté négatif, la position en Worldline (16,5%) continue de souffrir en liaison notamment avec les résultats décevants d'un de ses concurrents. C'est aussi le cas de ligne en Alstom (-5,2%) ou de celle en Nexans (-5,8%) dans la sphère des entreprises dites « cycliques ».

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Soitec, sur Sopra-Steria, sur Atos et sur Elis. Du côté des achats, les positions sur Worldline, GL events et Verallia ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Septembre 2023

Le mois de septembre a été marqué par le repli des marchés financiers en liaison avec les fortes tensions intervenues sur les taux d'intérêt. Les communications des banques centrales plus tôt dans le mois avaient pourtant été bien accueillies. Mais les chiffres de fin de mois ont ravivé les craintes d'une activité américaine plus soutenue ce qui justifierait le maintien de taux plus élevés sur une plus longue période. Par ailleurs les indicateurs de conjoncture en zone euro continuent d'être mal orientés, ce qui a continué d'affecter la confiance.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Au global, les fortes incertitudes actuelles sur les niveaux de taux d'intérêt et la conjoncture pèsent fortement sur le moral des investisseurs.

Les choix sectoriels ont eu un impact proche de la neutralité. Le choix de valeurs a eu un impact légèrement défavorable sur le mois : du côté positif, le rebond de la ligne en Nexans (+1.3%) a permis de soutenir la performance. Dans ce climat difficile, les lignes en GTT (+1.9%) et ID Logistics (+3.7%) ont significativement contribué à la performance. Enfin la position en Ubisoft (+10.0%) a largement profité des annonces rassurantes du groupe. Du côté négatif, la position en Xilam (-40.4%) continue de souffrir à la suite de la publication de résultats jugés décevants. La baisse du titre Worldline (-11.4%) a aussi eu un impact négatif sur la performance.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Soitec, Rothschild, Sopra-Steria, Seb et Chargeurs. Du côté des achats, les positions sur ADP, Eurazeo, Alten et Worldline ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et de l'industrie.

## Octobre 2023

Les marchés actions européens clôturent le mois d'octobre en baisse sensible. Le maintien des taux à des niveaux élevés, des publications de résultats trimestriels dans l'ensemble mal accueillies et de fortes tensions au Proche-Orient sont les principales raisons de cette nervosité.

Du côté des taux, même si l'essentiel des mouvements de resserrement de taux des banques centrales semble derrière nous, les attentes en terme de détente pourraient être déçues ce qui alimente les inquiétudes des investisseurs. Les publications de résultats sont relativement en ligne avec les attentes au global mais les déceptions ont été très sévèrement sanctionnées. Là aussi cela illustre la nervosité actuelle. Enfin le conflit israélo-palestinien vient encore dégrader la situation géopolitique mondiale pourtant déjà fortement dégradée.

Les choix sectoriels ont eu un impact légèrement positif notamment en raison de la surpondération sur le secteur de l'énergie. Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur le mois : la forte déception lors de la publication des résultats de Worldline (-55,1%) qui a abaissé ses prévisions d'activité sur 2023 notamment en liaison avec une activité décevante en Allemagne. L'autre élément marquant a été la publication d'Alstom (-43,6%) dont la génération de trésorerie sur le semestre clôturé au 30/09/2023 a fortement déçu les attentes et donc les investisseurs. Du côté positif, la bonne tenue du titre Unibail-Rodamco (-0.2%) qui a publié des chiffres en croissance a participé à la performance du portefeuille.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Remy Cointreau, Scor, Publicis, Technip Energies Soitec. Du côté des achats, les positions sur Neoen, Wendel et ADP ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de l'énergie et de la technologie.

## Novembre 2023

Les marchés d'actions ont largement rebondi sur le mois écoulé principalement portés par la baisse des taux d'intérêts à la fois en Europe et aux Etats-Unis. Les chiffres d'inflation qui ont été publiés ont montré partout une décélération relativement marquée : d'une part cela accredit l'idée que la hausse des taux est bien terminée mais surtout cela renforce la confiance des investisseurs sur un prochain mouvement de détente de la part des banques centrales. Ces mouvements ont suffi à soutenir les marchés d'actions mais ces anticipations pourraient aussi être facilement remises en question si les prochaines publications allaient dans un sens différent.

Les choix sectoriels ont eu un impact neutre sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact favorable: la forte baisse des taux a favorisé les entreprises du secteur de l'immobilier et donc la position en Unibail-Rodamco qui affiche un fort rebond sur la période : +25,1%. Après un mois d'octobre compliqué la ligne Soitec (+18,5%) a été portée par la publication de résultats et de perspectives rassurantes. Le parcours est un peu similaire pour Worldline (+18,8%) qui clôture le mois en forte progression après la déception lors de la publication des résultats en octobre. Enfin les positions en Esker (+23,2%) et en Elis (+14,3%) ont aussi participé à la bonne tenue de la performance. Du côté négatif, la ligne en Alstom (-10.8%) a continué de souffrir. La position en Robertet (-0.7%) a aussi eu un impact négatif.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Alstom, Scor, GTT, Soitec, Aperam, Publicis et Technip Energies. Du côté des achats, les positions sur Eurazeo, Wendel, SES Imagotag et Verallia ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Décembre 2023

Sur décembre, les marchés d'actions ont fortement rebondi pour le deuxième mois consécutif, toujours portés par la baisse des taux d'intérêts longs à la fois en Europe et aux Etats-Unis. Cela permet même au segment des petites et

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

moyennes entreprises françaises de clôturer l'année en territoire positif (+3,93% pour l'indice CAC Mid&Small NR en 2023) après un début d'exercice pour le moins chahuté. Mais la réalité des chiffres est là : la récession tant redoutée ne s'est pas matérialisée, les résultats d'entreprises ont tenu et la baisse des taux d'intérêts a suffi à soutenir la valorisation des marchés d'actions et à les porter sur des niveaux historiques pour la plupart.

Les choix sectoriels ont eu un impact neutre sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact positif sur le mois : l'absence de position sur l'entreprise Orpea a été favorable. La forte baisse des taux a encore favorisé les entreprises du secteur de l'immobilier et donc la position en Unibail-Rodamco qui progresse de 14,6% sur la période. Le titre Carbios, une société présente dans le recyclage du plastique, a aussi clôturé l'année en forte hausse : l'entreprise fait partie des huit sociétés sélectionnées dans le cadre du programme d'investissement France 2030 et va être soutenue à hauteur de 42,5 Mlns euros par l'Etat français pour la construction de sa première usine. A l'inverse, la position en Soitec a souffert (-2,8%) après un fort rebond intervenu le mois dernier.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Technip Energies, FDJ, Alstom, Unibail-Rodamco, GTT, Soitec, et Elis. Du côté des achats, les positions sur Wendel, Covivio, Imerys et Verallia ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Janvier 2024

Après une fin d'année euphorique sur les marchés, le mois de janvier a marqué le retour à davantage de discernement de la part des investisseurs. Les marchés d'actions américains et européens continuent de profiter d'un contexte économique toujours en croissance avec un recul marqué de l'inflation, ce qui est positif. L'environnement de taux continue aussi d'être bien orienté. Quant aux résultats, les premières publications d'entreprises sont relativement proches des attentes, ce qui est un soulagement.

Les choix sectoriels ont eu un impact neutre sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact légèrement négatif sur le mois : la position sur FDJ (+14,6%) a profité de l'annonce de l'acquisition du groupe suédois Kindred qui permet de renforcer ses positions dans le secteur des jeux de hasard en Europe. Le titre Nexans (+6,9%) a profité du relèvement des opinions de certains analystes notamment en raison de la dynamique toujours positive du carnet de commandes de l'entreprise. Le rebond du titre Elis (+8,1%), qui a confirmé ses prévisions d'activité, a aussi été favorable pour la performance. A l'inverse, la position en Worldline (-19,5%) a souffert malgré l'annonce de nouveaux partenariats conclus avec Commerzbank et Google sur le mois écoulé. Le titre Soitec (-16,3%) a pâti de l'annonce de résultats décevants de la part de Intel, un des leaders mondiaux des semi-conducteurs, qui a impacté l'ensemble du secteur. Enfin la ligne en Carbios (-20,1%) a fait l'objet de prises de profits après un beau parcours fin 2023.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Christian Dior SE, Nexans, Robertet, Alstom, et Unibail-Rodamco. Du côté des achats, les positions sur Wendel, Worldline, Covivio et Verallia ont été renforcées. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la chimie, de la technologie et des services collectifs.

## Février 2024

Sur février, les marchés d'actions ont continué sur leur dynamique positive. Sur le plan économique, aux Etats-Unis, l'activité s'avère plus forte que prévue avec des créations d'emplois très au-dessus des attentes, des gains de productivité soutenus et une remontée des enquêtes de confiance auprès des directeurs d'achats. En Eurozone, la viscosité de l'inflation des services suscite des doutes quant à la désinflation même si l'atonie de l'activité se confirme sur le Vieux Continent. La fin de la période de publications des résultats a par ailleurs aussi renforcé la confiance des investisseurs avec notamment la sphère des entreprises technologiques qui a dépassé les attentes.

Les choix sectoriels ont eu un impact négatif sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact légèrement positif sur le mois : la ligne en Nexans (+12,1%), portée par de solides résultats, a largement contribué à la performance sur le mois. La performance du titre GTT (+9,9%) a aussi contribué à la performance du portefeuille. La position en Carbios, une entreprise présente dans le recyclage du plastique, a rebondi sur la période (+9,8%) après un parcours difficile ces dernières semaines. A l'inverse, la position en Worldline (-15,8%), malgré la publication de résultats 2023 en ligne avec les attentes communiquées en octobre dernier, a encore souffert. La forte déception lors de la publication des résultats de Nexity (-31,5%) a eu un fort impact négatif.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Nexans, ID Logistics, GTT, Elis et FDJ. Nous avons soldé la position sur Atos. Nous avons aussi apporté nos titres à l'offre sur SII. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Waga Energy et Exail Technologies. Nos choix sectoriels favorisent toujours les secteurs de la technologie, de la chimie et des services collectifs.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Mars 2024

Sur mars, les marchés d'actions ont continué sur leur dynamique positive portés par les réunions des banques centrales qui ont conservé leurs biais accommodants. Dans la zone euro, la BCE a même révisé à la baisse ses prévisions d'inflation à 2,3% (inflation totale) en 2024 dans une conjoncture économique actuellement en quasi-stagnation. Du côté américain, les chiffres d'activité restent soutenus mais la désinflation demeure en bonne voie selon la Fed. Cela a suffi à maintenir le moral des investisseurs au beau fixe avec des marchés qui ont enchaîné les records sur le mois. La période de publication des résultats du premier trimestre qui va s'ouvrir bientôt s'annonce de manière positive.

Les choix sectoriels ont eu un impact négatif sur la période. Le choix de valeurs a eu un impact également négatif : la forte déception sur la publication de résultats de Soitec (-29,0%) qui a révisé à la baisse ses prévisions d'activité a lourdement impacté la performance. La position en FDJ (-2,4%) a également pesé tout comme celle en Elis (-0,2%), ligne qui a fait l'objet de prises de profits. Enfin les lignes en Entech (-42,4%) ou en GTT (-,2%) ont eu des impacts négatifs. A l'inverse, la position en Unibail-Rodamco (+10,2%) profite de chiffres d'activité économique soutenus. La ligne en Esker (+16,1%) continue de bénéficier de belles perspectives qui ont été confirmées lors de la publication des résultats annuels le 27 mars dernier. La position en Thales (+15,3%) profite toujours de l'engouement pour les valeurs du secteur de la défense.

En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Scor, Elis, Nexans EuroeAPI et Sopra-Stera.. En face de ces ventes, nous avons renforcé les positions sur Wendel, Ubisoft, Covivio et Eurazeo. Nos choix sectoriels favorisent les secteurs de la chimie, de la technologie et de l'industrie.

De mars 2023 à mars 2024, la performance de la PART C / FR0010148346 est de -2,16%. Celle du benchmark est de 3,64% avec une tracking error de 4,29%.

De mars 2023 à mars 2024, la performance de la PART R-C / FR0013380094 est de -0,30%. Celle du benchmark est de 3,64% avec une tracking error de 4,28%.

De mars 2023 à mars 2024, la performance de la PART S-C / FR0013385036 est de -0,12%. Celle du benchmark est de 3,64% avec une tracking error de 4,27%.

*Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	17 415 404,90	18 324 449,93
SCOR SE ACT PROV	-	4 830 573,08
SOITEC SA	277 027,96	4 165 898,42
ROTHSCHILD AND CO SCA	-	2 781 882,08
ADP	2 272 724,20	139 898,65
WENDEL ACT	2 261 178,44	-
EURAZEO SE	2 094 666,74	55 185,53
WORLDLINE	1 625 401,04	28 918,47
SOPRA STERIA GROUP SA	-	1 595 379,59
ALSTOM	100 980,21	1 488 222,40

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers  
réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Informations spécifiques

### Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Règlements SFDR et taxonomie :

### **Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### **Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Société Générale Gestion ,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Société Générale Gestion , répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

### Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

### Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

## • Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

## • Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

## • Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

## • Armement nucléaire

Société Générale Gestion limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.Société Générale Gestion .com> (Rubrique Documentation légale).

<sup>1</sup> Sources Société Générale Gestion Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site [www.Société Générale Gestion .fr](http://www.Société Générale Gestion .fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion , veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

## Politique de rémunérations

### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Société Générale Gestion (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (90 bénéficiaires <sup>1</sup>) s'est élevé à 7 829 668 euros. Ce montant se décompose comme suit :

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 950 639 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 879 028 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 bénéficiaire), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

## 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

## 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- Est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- La partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Société Générale Gestion

91-93, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 100 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (le-de-france)  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 S72 028 041

Une entité du réseau Deloitte

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

**Deloitte.**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

**Comptes annuels**

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## BILAN Actif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>90 365 835,06</b>	<b>109 810 675,98</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	88 701 828,69	107 288 416,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 664 006,37	2 469 669,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	52 590,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>116 411,30</b>	<b>501 276,23</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	116 411,30	501 276,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>199 831,13</b>	<b>228 250,20</b>
Liquidités	199 831,13	228 250,20
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>90 682 077,49</b>	<b>110 540 202,41</b>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## BILAN Passif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	91 011 473,00	108 262 751,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 831 763,91	1 330 331,85
• Résultat de l'exercice	494 662,57	-111 735,42
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>89 674 371,66</b>	<b>109 481 347,63</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	<b>52 590,00</b>
• <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	52 590,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 007 705,83</b>	<b>1 006 264,78</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 007 705,83	1 006 264,78
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>90 682 077,49</b>	<b>110 540 202,41</b>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## HORS-BILAN

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	1 320 120,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## COMPTE DE RÉSULTAT

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 384,61	1 457,37
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 770 814,33	2 504 366,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 779 198,94</b>	<b>2 505 823,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-60,18	-1 464,52
• Autres charges financières	-1 026,24	-
<b>Total (II)</b>	<b>-1 086,42</b>	<b>-1 464,52</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 778 112,52</b>	<b>2 504 359,15</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 131 693,42	-2 564 458,84
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>646 419,10</b>	<b>-60 099,69</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-151 756,53	-51 635,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>494 662,57</b>	<b>-111 735,42</b>

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers, y compris les instruments financiers à terme fermes et conditionnels, négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché à J (J étant la date de la valeur liquidative).

Les instruments de type « actions et assimilées » et les positions ouvertes sur les marchés à terme ferme et conditionnels sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Cependant, pour les marchés à terme ferme, les positions sont valorisées, chaque fois que cela est possible, au cours prévalant au moment de la valorisation de l'actif physique sous-jacent (Ainsi, à titre d'exemple, les futures CAC 40, bien que cotés jusqu'à 22 heures, sont valorisés à leur cours pris à 17 heures 30 qui correspond à l'heure de clôture de la Bourse de Paris).

Référence de marché : cours de clôture

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées (BGN), soit de contributeurs en direct.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté, ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les titres de créance, et assimilés, qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Dans le cas d'événements majeurs de marchés comme, par exemple, ceux survenus au cours des exercices 2007 et 2008 et ayant affecté la liquidité des marchés, il peut exister un écart significatif entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part ou la totalité de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPC sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée par application d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé, le cas échéant, du risque de signature estimé par la société de gestion.

### Les opérations de cession et acquisition temporaire de titres

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation des titres à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur de marché augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

### Les opérations en garantie

Les dépôts de garantie constitués en espèces sont enregistrés au poste « créances » ou « dettes » selon qu'ils sont

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

donnés ou reçus. Les intérêts sont enregistrés au poste « créances » ou « dettes » prorata temporis avec pour contrepartie un compte de produits ou de charges sur opérations financières.

Les dépôts de garantie reçus en titres, faisant l'objet d'un transfert de propriété, sont inscrits au poste « instruments financiers » selon leur nature, et la dette représentative de l'obligation de restitution des titres est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « autres opérations temporaires ». Les titres reçus en garantie non inscrits au bilan ou ne prévoyant pas le transfert des titres font l'objet d'une information sur la valeur actuelle dans l'annexe.

Les titres donnés en garantie, prévoyant le transfert de propriété, sont sortis du poste « instruments financiers » correspondant à leur nature et la créance correspondante est enregistrée au poste d'actif « autres opérations temporaires ». Elle est valorisée à la valeur actuelle des titres. Les titres donnés en garantis maintenus à leur poste d'origine ou ne prévoyant pas un transfert de titres, font l'objet d'une information sur la valeur actuelle dans les annexes.

## **Valorisation des garanties financières :**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Règles de comptabilisation**

Les instruments financiers qui composent le portefeuille ont été comptabilisés au cours d'acquisition, frais inclus.

Les instruments financiers libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé

## **Mécanisme de Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPC en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de "Swing Pricing" à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues de l'OPC est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact négatif de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative du fonds, vis-à-vis des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de Gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application de "Swing Pricing", la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 3,00 % TTC l'an maximum
Frais de fonctionnement et autres services		Part R-C : 3,00 % TTC maximum
		Part S-C : 0,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> - Obligations françaises : Néant - Obligations convertibles françaises : Max 0,65% - Actions françaises et assimilées : Max 0,65% - Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> - Obligations : 500€ /opération - Obligations convertibles : 500€ /opération - Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> - Options sur actions : Max. 1%TTC et sur indices de la prime : - Futures : contrat en                      Par Lot TTC .Euro                              Max. 1,20 € .Dollar                            Max. 1,20 \$ .GBP                                Max. 0,80 £ .CHF                                Max. 1,60 CHF .Yen                                 Max. 120 YEN
Perçue par la société de gestion		
Commission de surperformance	Néant	Part C : Néant
		Part R-C : Néant
		Part S-C : Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

## Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus-values nettes réalisées</b>
<b>PART C / FR0010148346</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>PART R-C / FR0013380094</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>PART S-C / FR0013385036</b>	Capitalisation	Capitalisation

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 2 Évolution actif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>109 481 347,63</b>	<b>147 937 311,64</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 337 948,40	4 771 750,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-19 338 255,08	-34 392 009,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 373 314,78	8 366 005,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 183 412,03	-6 505 626,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	49 127,10	352 212,90
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-138 623,32	-303 008,82
Frais de transaction	-215 919,84	-283 023,44
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 390 165,08	-10 349 574,84
- Différence d'estimation exercice N	4 952 698,09	6 342 863,17
- Différence d'estimation exercice N-1	6 342 863,17	16 692 438,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	52 590,00	-52 590,00
- Différence d'estimation exercice N	-	-52 590,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-52 590,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	646 419,10	-60 099,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>89 674 371,66</b>	<b>109 481 347,63</b>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	199 831,13
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	199 831,13	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>116 411,30</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	116 411,30
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>1 007 705,83</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	757 134,39
Frais provisionnés	183 192,72
Commissions de mouvements	67 378,72
-	-
-	-
Autres opérations	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0010148346	92 005,0214	2 228 201,64	773 052,8278	18 730 103,83
PART R-C / FR0013380094	-	-	5 049,4541	563 671,50
PART S-C / FR0013385036	10,3887	109 746,76	4,3411	44 479,75
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010148346		3 813,22		-
PART R-C / FR0013380094		-		-
PART S-C / FR0013385036		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010148346		3 813,22		-
PART R-C / FR0013380094		-		-
PART S-C / FR0013385036		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010148346		-		-
PART R-C / FR0013380094		-		-
PART S-C / FR0013385036		-		-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en montant et

% de l'actif net moyen

%

Catégorie de part :

PART C / FR0010148346	2,26
-----------------------	------

PART R-C / FR0013380094	0,37
-------------------------	------

PART S-C / FR0013385036	0,18
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des  
frais de l'exercice

%

Montant

Catégorie de part :

PART C / FR0010148346	-	-
-----------------------	---	---

PART R-C / FR0013380094	-	-
-------------------------	---	---

PART S-C / FR0013385036	-	-
-------------------------	---	---

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- |  |   |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires                    | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - actions                       | - |
| - obligations                   | - |
| - titres de créances            | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - actions                       | - |
| - obligations                   | - |
| - titres de créances            | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| - opc                           | 1 664 006,37 |
| - autres instruments financiers | -            |

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	494 662,57	-111 735,42
<b>Total</b>	<b>494 662,57</b>	<b>-111 735,42</b>

PART C / FR0010148346	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	446 834,26	-155 657,48
<b>Total</b>	<b>446 834,26</b>	<b>-155 657,48</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART R-C / FR0013380094	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	43 073,42	41 622,02
<b>Total</b>	<b>43 073,42</b>	<b>41 622,02</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

PART S-C / FR0013385036	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 754,89	2 300,04
<b>Total</b>	<b>4 754,89</b>	<b>2 300,04</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 831 763,91	1 330 331,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 831 763,91</b>	<b>1 330 331,85</b>

PART C / FR0010148346	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 790 619,43	1 299 587,16
<b>Total</b>	<b>-1 790 619,43</b>	<b>1 299 587,16</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R-C / FR0013380094	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-37 318,10	29 282,33
<b>Total</b>	<b>-37 318,10</b>	<b>29 282,33</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

PART S-C / FR0013385036	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 826,38	1 462,36
<b>Total</b>	<b>-3 826,38</b>	<b>1 462,36</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 janvier 2005

Devise

EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Actif net</b>	<b>89 674 371,66</b>	109 481 347,63	147 937 311,64	207 717 185,94	189 979 282,81

PART C / FR0010148346

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>3 518 490,8938</b>	4 199 538,7002	5 282 868,0805	7 296 110,6076	9 626 980,6913
<b>Valeur liquidative</b>	<b>24,90</b>	25,45	27,17	27,48	18,91
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,38</b>	0,27	3,67	0,38	-0,07

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R-C / FR0013380094

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>15 980,0067</b>	21 029,4608	35 131,9045	59 050,9664	96 345,6848
<b>Valeur liquidative</b>	<b>116,06</b>	116,41	121,89	120,95	81,67
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,36</b>	3,37	18,80	3,71	1,72

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

PART S-C / FR0013385036

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>16,9009</b>	10,8533	9,0124	4,9265	3,0478
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11 267,14</b>	11 280,12	11 790,07	11 677,47	7 870,18
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>54,93</b>	346,65	1 840,65	377,35	42,23

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## 4 Inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Action</b>						
FR0010340141	ADP	PROPRE	18 805,00	2 390 115,50	EUR	2,67
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	29 935,00	4 047 212,00	EUR	4,51
LU0569974404	APERAM	PROPRE	17 486,00	512 164,94	EUR	0,57
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	8 405,00	819 823,70	EUR	0,91
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	5 031,00	204 761,70	EUR	0,23
FR0004174233	BILENDI	PROPRE	4 272,00	63 396,48	EUR	0,07
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	21 850,00	2 234 162,50	EUR	2,49
FR0011648716	CARBIOS	PROPRE	45 695,00	1 101 249,50	EUR	1,23
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	525,00	407 662,50	EUR	0,45
FR0000064578	COVIVIO SA REIT	PROPRE	40 106,00	1 913 056,20	EUR	2,13
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	215 418,00	948 270,04	EUR	1,06
FR0013331212	DONT NOD ENTERTAINMENT SA	PROPRE	20 511,00	55 379,70	EUR	0,06
FR0011466069	EKINOPS	PROPRE	6 787,00	25 315,51	EUR	0,03
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	241 221,00	5 080 114,26	EUR	5,67
FR0014004362	ENTECH SA	PROPRE	28 490,00	129 344,60	EUR	0,14
FR0000131757	ERAMET	PROPRE	3 601,00	253 690,45	EUR	0,28
FR0000035818	ESKER	PROPRE	7 287,00	1 357 568,10	EUR	1,51
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	34 781,00	2 825 956,25	EUR	3,15
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	35 402,00	98 948,59	EUR	0,11
FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES SA	PROPRE	15 959,00	357 481,60	EUR	0,40
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	36 531,00	5 059 543,50	EUR	5,64
FR0000066672	GL EVENTS	PROPRE	16 703,00	318 693,24	EUR	0,36
FR0013439627	GROUPE OKWIND	PROPRE	20 075,00	403 507,50	EUR	0,45
FR0004159473	HEXAOM SA	PROPRE	11 229,00	238 054,80	EUR	0,27

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013451044	HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SASU	PROPRE	36 256,00	409 692,80	EUR	0,46
FR0014003VY4	HYDROGENE DE FRANCE	PROPRE	9 125,00	64 422,50	EUR	0,07
FR0000035081	ICADE REIT	PROPRE	26 064,00	654 206,40	EUR	0,73
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	5 563,00	1 966 520,50	EUR	2,19
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	58 642,00	1 851 914,36	EUR	2,07
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	21 545,00	1 124 649,00	EUR	1,25
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	19 574,00	2 159 012,20	EUR	2,41
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	29 365,00	1 919 002,75	EUR	2,14
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	18 955,00	299 489,00	EUR	0,33
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	PROPRE	18 445,00	498 015,00	EUR	0,56
FR0013030152	LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	PROPRE	9 286,00	323 152,80	EUR	0,36
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	119 037,00	4 497 217,86	EUR	5,02
FR0000066607	LACROIX GROUP SA	PROPRE	2 097,00	53 473,50	EUR	0,06
FR0000050353	LISI	PROPRE	6 452,00	152 589,80	EUR	0,17
FR0000038242	LUMIBIRD SA	PROPRE	32 636,00	428 184,32	EUR	0,48
FR0004065605	MEDINCELL SA	PROPRE	58 694,00	562 875,46	EUR	0,63
FR0000039620	MERSEN	PROPRE	8 030,00	292 693,50	EUR	0,33
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	88 137,00	2 312 714,88	EUR	2,58
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	50 254,00	4 869 612,60	EUR	5,43
FR0010112524	NEXITY REIT	PROPRE	73 258,00	694 119,55	EUR	0,77
FR0014005HJ9	OVH GROUPE	PROPRE	41 127,00	398 109,36	EUR	0,44
FR0000064784	PEUGEOT INVEST SA	PROPRE	776,00	90 792,00	EUR	0,10
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	2 964,00	299 512,20	EUR	0,33
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	2 716,00	2 167 368,00	EUR	2,42
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	20 947,00	671 770,29	EUR	0,75
FR0000054033	SEB (NOM DROIT PRIME FIDELITE	PROPRE	24 867,00	2 949 226,20	EUR	3,29
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	81,00	9 606,60	EUR	0,01
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEMENT	PROPRE	969,00	109 690,80	EUR	0,12

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	17 913,00	1 717 856,70	EUR	1,92
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	13 747,00	3 084 826,80	EUR	3,44
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	105 096,00	3 659 442,72	EUR	4,08
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	107 063,00	2 506 344,83	EUR	2,79
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	9 330,00	1 474 606,50	EUR	1,64
FR0005175080	TRANSGENE	PROPRE	195 935,00	223 365,90	EUR	0,25
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	24 643,00	480 661,72	EUR	0,54
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	44 994,00	3 352 053,00	EUR	3,74
FR0013447729	VERALLIA SASU	PROPRE	35 891,00	1 293 511,64	EUR	1,44
FR0004186856	VETOQUINOL	PROPRE	1 981,00	197 109,50	EUR	0,22
FR0011995588	VOLTALIA SA	PROPRE	47 007,00	308 365,92	EUR	0,34
FR0010282822	VUSION GROUP	PROPRE	13 875,00	1 978 575,00	EUR	2,21
FR0012532810	WAGA ENERGY	PROPRE	38 199,00	607 364,10	EUR	0,68
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	11 739,00	658 557,90	EUR	0,73
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	27 441,00	2 595 918,60	EUR	2,89
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	150 735,00	1 730 437,80	EUR	1,93
FR0004034072	XILAM ANIMATION	PROPRE	38 563,00	157 722,67	EUR	0,18
<b>Total Action</b>				<b>88 701 828,69</b>		<b>98,92</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010232298	BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	PROPRE	120,4489	1 664 006,37	EUR	1,86
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>1 664 006,37</b>		<b>1,86</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>90 365 835,06</b>		<b>100,77</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-67 378,72	-67 378,72	EUR	-0,08
<b>Total AUTRES</b>				<b>-67 378,72</b>		<b>-0,08</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-757 134,39	-757 134,39	EUR	-0,84
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	199 831,13	199 831,13	EUR	0,22
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	116 411,30	116 411,30	EUR	0,13
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-440 891,96</b>		<b>-0,49</b>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-17 669,70	-17 669,70	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-147 154,92	-147 154,92	EUR	-0,16
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-401,02	-401,02	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-14,35	-14,35	EUR	-0,00
	PRFRAISDEP	PROPRE	-15 032,54	-15 032,54	EUR	-0,02
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-279,02	-279,02	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-228,39	-228,39	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-1 831,71	-1 831,71	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-581,07	-581,07	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-183 192,72</b>		<b>-0,20</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>-691 463,40</b>		<b>-0,77</b>
<b>Total SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES</b>				<b>89 674 371,66</b>		<b>100,00</b>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Annexe(s)

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Caractéristiques du FCP



### Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

## SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010148346 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/12/2023.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions pays zone Euro

**Objectifs :** En souscrivant à SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises françaises de moyennes et petites capitalisations.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants. Cet indice, publié en euros et calculé dividendes nets réinvestis, est constitué des valeurs de petites et moyennes capitalisations cotées sur les marchés français actions.

Pour y parvenir, le gérant privilégie les actions françaises de petites ou moyennes capitalisations offrant de bonnes perspectives d'appréciation sur le moyen terme. Le choix est notamment opéré au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro. Les critères de sélection des actions reposent sur le modèle économique de la société concernée (stratégie de la société, potentiel de croissance, situation financière, secteur...), la liquidité du titre et son potentiel de valorisation à moyen terme.

Le portefeuille est exposé en permanence entre 75% et 100% de l'actif net aux marchés actions, dont 60% minimum au marché des actions françaises.

Le portefeuille sera en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

Le solde sera investi jusqu'à 25% en produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est équivalente à BBB+/A-2 dans l'échelle de notation Standard&Poor's (ou équivalent). Le gérant ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux appréciations des agences de notation financière mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur les analyses de crédit et de marchés établies par Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du Label "Relance"

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€2 030	€2 020
	Rendement annuel moyen	-79,7%	-27,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 460	€7 360
	Rendement annuel moyen	-25,4%	-5,9%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 190	€11 320
	Rendement annuel moyen	1,9%	2,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 240	€14 690
	Rendement annuel moyen	42,4%	8,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2015 et 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2014 et 31/07/2019

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€447	€1 698
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,5%	3,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,52% avant déduction des coûts et de 2,51% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	2,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	224,42 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 03:45 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@sgestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sgestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES - R (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013380094 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/12/2023.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions pays zone Euro

**Objectifs :** En souscrivant à SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises françaises de moyennes et petites capitalisations.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants. Cet indice, publié en euros et calculé dividendes nets réinvestis, est constitué des valeurs de petites et moyennes capitalisations cotées sur les marchés français actions.

Pour y parvenir, le gérant privilégie les actions françaises de petites ou moyennes capitalisations offrant de bonnes perspectives d'appréciation sur le moyen terme. Le choix est notamment opéré au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro. Les critères de sélection des actions reposent sur le modèle économique de la société concernée (stratégie de la société, potentiel de croissance, situation financière, secteur...), la liquidité du titre et son potentiel de valorisation à moyen terme.

Le portefeuille est exposé en permanence entre 75% et 100% de l'actif net aux marchés actions, dont 60% minimum au marché des actions françaises.

Le portefeuille sera en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

Le solde sera investi jusqu'à 25% en produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est équivalente à BBB+/A-2 dans l'échelle de notation Standard&Poor's (ou équivalent). Le gérant ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux appréciations des agences de notation financière mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur les analyses de crédit et de marchés établies par Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du Label "Relance"

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€2 030	€2 030
	Rendement annuel moyen	-79,7%	-27,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 600	€7 780
	Rendement annuel moyen	-24,0%	-6,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 420	€12 610
	Rendement annuel moyen	4,9%	5,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 510	€16 480
	Rendement annuel moyen	45,1%	11,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2015 et 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2014 et 31/07/2019

## Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€258	€588
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	2,6%	1,1%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,18% avant déduction des coûts et de 5,13% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	36,26 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 03:45 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@suggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@suggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES - S (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385036 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/12/2023.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions pays zone Euro

**Objectifs :** En souscrivant à SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises françaises de moyennes et petites capitalisations.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small après prise en compte des frais courants. Cet indice, publié en euros et calculé dividendes nets réinvestis, est constitué des valeurs de petites et moyennes capitalisations cotées sur les marchés français actions.

Pour y parvenir, le gérant privilégie les actions françaises de petites ou moyennes capitalisations offrant de bonnes perspectives d'appréciation sur le moyen terme. Le choix est notamment opéré au sein des actions composant l'indice de référence. Il peut aussi porter sur d'autres actions cotées sur le marché français et dans la limite de 10% de l'actif net sur un autre marché de la zone euro. Les critères de sélection des actions reposent sur le modèle économique de la société concernée (stratégie de la société, potentiel de croissance, situation financière, secteur...), la liquidité du titre et son potentiel de valorisation à moyen terme.

Le portefeuille est exposé en permanence entre 75% et 100% de l'actif net aux marchés actions, dont 60% minimum au marché des actions françaises.

Le portefeuille sera en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

Le solde sera investi jusqu'à 25% en produits monétaires et/ou obligataires libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est équivalente à BBB+/A-2 dans l'échelle de notation Standard&Poor's (ou équivalent). Le gérant ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux appréciations des agences de notation financière mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur les analyses de crédit et de marchés établies par Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du Label "Relance"

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 970	€1 960
	Rendement annuel moyen	-80,3%	-27,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 380	€7 570
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-5,4%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 120	€12 330
	Rendement annuel moyen	1,2%	4,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 100	€16 110
	Rendement annuel moyen	41,0%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2015 et 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2014 et 31/07/2019

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€540	€759
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,4%	1,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,79% avant déduction des coûts et de 4,28% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,05 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,52 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 03:45 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

## Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Identifiant d'entité juridique :  
969500U7ROGMFJM0Z780

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____ <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>69,39 %</b> d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **FRANCE CAC MID & SMALL**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,09 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,772 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

## ● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.092 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.771 (C).

## ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ELIS SA	Industrie	Services	France	5,67 %

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/04/2023 au 31/03/2024

		professionnels		
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	Énergie	Pétrole et Gaz	France	5,65 %
NEXANS SA	Industrie	Biens d'équipement	France	5,43 %
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	Conso Cyclique	Services à la consommation	France	5,02 %
ALTEN SA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	4,52 %
SPIE SA	Industrie	Services professionnels	France	4,08 %
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD/PARIS	Immobilier	REITs	France	3,74 %
SOPRA STERIA GROUP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	3,44 %
SEB SA	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	3,30 %
EURAZEO SE	Finance	Services financiers	France	3,15 %
WENDEL	Finance	Services financiers	France	2,90 %
TECHNIP ENERGIES NV	Énergie	Équipement et Services pour Énergie	Pays-Bas	2,80 %
ADP	Industrie	Transports	France	2,67 %
NEOEN SA	Services publics	Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable	France	2,58 %
BIOMERIEUX	Santé	Services & Equipements de Santé	France	2,49 %



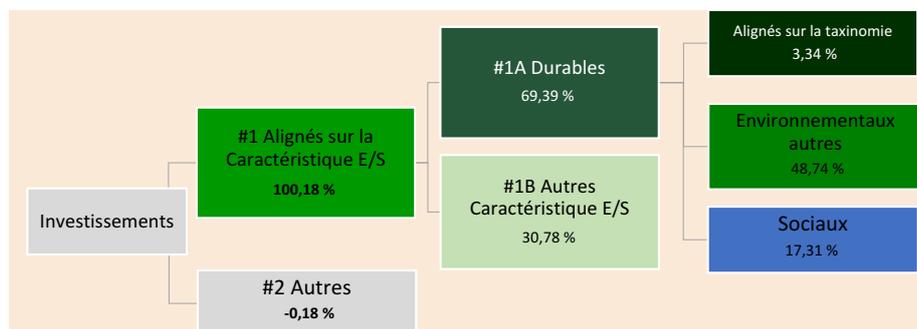
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Services professionnels	11,29 %
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	10,88 %
Industrie	Biens d'équipement	8,57 %
Finance	Services financiers	8,08 %
Énergie	Pétrole et Gaz	6,68 %

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>6,60 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>5,02 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>4,86 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	<i>4,58 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>4,56 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	<i>3,62 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>3,32 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	<i>3,00 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>2,80 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>2,77 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	<i>2,52 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	<i>2,49 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	<i>2,25 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>1,86 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>1,44 %</i>

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	1,25 %
Matériaux	Métaux et mines.	0,85 %
Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	0,77 %
Finance	Assurance	0,75 %
Liquidités	Liquidités	-0,83 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,34 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

### Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?

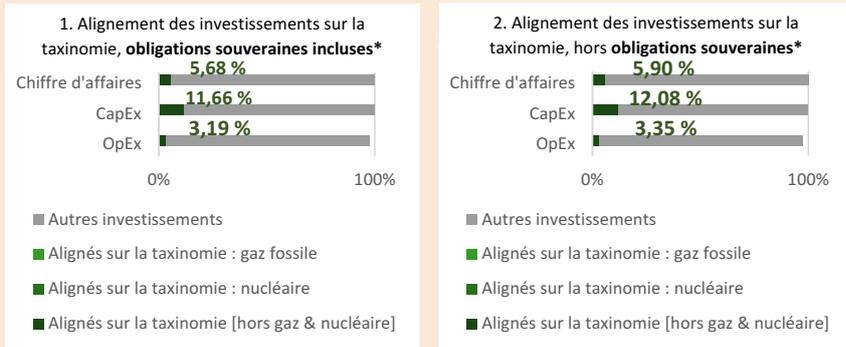
- Oui:
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

## ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,75 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,45 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

## ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **48,74 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **17,31 %** à la fin de la période.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# SG ACTIONS FRANCE VALEURS MOYENNES

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris